

Sport d'élite et scolarité dans le Jura : vers une structure plus adaptée ?

Mathieu Cerf (Le Centre)

La filière Sports-Arts-Etudes (SAE) existe depuis plusieurs années dans le canton du Jura et permet à de jeunes talents, qu'ils soient sportifs ou artistes, de concilier leur parcours scolaire avec une pratique de haut niveau.

Or, au vu des exigences croissantes des fédérations nationales et internationales, notre canton apparaît aujourd'hui en retrait par rapport à d'autres cantons en matière de conciliation entre école et sport d'élite. De nombreux cantons ont mis en place des classes ou des filières spécifiquement dédiées aux jeunes talents, avec des aménagements concrets de la grille horaire. Ces dispositifs permettent de réduire la charge horaire hebdomadaire, sans porter atteinte aux branches principales, tout en offrant aux jeunes la possibilité de s'entraîner à des horaires compatibles avec un rythme de vie sain, sans devoir accumuler des heures de rattrapage scolaire en soirée ou le week-end.

Une telle organisation représente également un gain pour le corps enseignant, qui n'a plus à jongler en permanence avec des adaptations individuelles, des travaux à rattraper et des évaluations décalées, ce qui peut générer une charge administrative et pédagogique importante.

Aujourd'hui, certains jeunes talents et leurs familles font le choix de se tourner vers d'autres cantons, ce qui entraîne non seulement une perte de potentiel pour le Jura (sur le plan sportif, culturel et démographique), mais également des coûts supplémentaires pour le Canton liés à la scolarisation extraterritoriale de ces élèves.

Dans ce contexte, nous demandons au Gouvernement de bien vouloir répondre aux questions suivantes :

- 1. Combien de jeunes sont actuellement inscrits dans la filière Sports-Arts-Etudes (SAE) dans le canton du Jura, en distinguant, si possible, les niveaux scolaires (secondaire I, secondaire II) et les domaines (sport / arts) ?**
- 2. Combien d'élèves jurassiens sont actuellement scolarisés hors canton en raison de la nécessité de concilier leur scolarité avec une pratique sportive ou artistique de haut niveau ?**
- 3. Quel est le coût annuel total pour le Canton du Jura de la scolarisation de ces élèves à l'extérieur (frais de scolarité, éventuelles participations aux frais de pension, de transport, etc.) ?**
- 4. Le Gouvernement a-t-il étudié la possibilité de créer une ou plusieurs classes spécialisées, avec une grille horaire adaptée, en distinguant les secondaires I et II ?**
- 5. Quelles seraient, selon les premières estimations du Gouvernement, les coûts annuels de la mise en place d'une classe spécialisée ou d'une filière renforcée, en tenant compte notamment des besoins en personnel enseignant, en coordination, en infrastructures et en transports ?**

Mathieu Cerf (Le Centre)

Co-signataires

- Boris Beuret (Le Centre)
 - Gauthier Corbat (Le Centre)
 - Vincent Eschmann (Le Centre)
 - Marcel Meyer (Le Centre)
 - François Monin (Le Centre)
 - Magali Voillat (Le Centre)
 - Pascal Eschmann (Le Centre)
 - Marc-André Frésard (Le Centre)
 - Sandra Hauser (Le Centre)
 - Léonie Pelletier Esposito (Le Centre)
 - Thierry Paratte (Le Centre)
 - Eric Pineau (Le Centre)
 - Clément Piquerez (Le Centre)
 - Sylvain Quiquerez (Le Centre)
 - Karine Génesta-Nagel (Le Centre)
 - Guy Jubin (Le Centre)
 - Aubin Montavon (Le Centre)
 - Sébastien Piquerez (Le Centre)

Intervention déposée officiellement le 07 mai 2026